

## **FAQ pour les bénévoles**

### **Comment lancer le processus pour devenir bénévole?**

Lisez les renseignements contenus dans cette section du site Web, en particulier le Parcours du bénévolat. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'équipe Engagement communautaire et relations avec les bénévoles au 613-523-6300, poste 4621, ou envoyez vos questions par courriel à [volunteers@rogerneilsonhouse.ca](mailto:volunteers@rogerneilsonhouse.ca).

### **Y a-t-il des conditions d'âge?**

Pour la plupart des postes de bénévoles, vous devez avoir au moins 18 ans. Le bénévolat de personnes âgées de 16 ou 17 ans sera pris en considération avec l'approbation des parents.

### **Y a-t-il un engagement de temps minimum?**

Étant donné que les bénévoles jouent un rôle essentiel à la Maison Roger Neilson, un engagement minimal d'un an et de deux quarts de bénévolat est requis.

### **Pourquoi ai-je besoin d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables?**

Toute personne travaillant avec des personnes d'une population vulnérable doit effectuer une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Vous recevrez une lettre type qui autorise la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ainsi que de l'information sur la façon de la demander en ligne ou en personne. Les demandes de vérification se font auprès de tout service de police local ou provincial, ou de tout détachement de la GRC.

### **Dois-je être bilingue?**

Puisque la Maison Roger Neilson offre des services aux enfants francophones, le bilinguisme est un atout. Ce n'est cependant pas une exigence.